



LA PLUME SALVÉRIENNE

JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR
www.saintsauveur38.fr

*Saint
Sauveur*

N°34
OCTOBRE 2019

MAIRIE - COMMISSION COMMUNICATION - 38160 SAINT SAUVEUR - TÉL : 04 76 38 11 41 - FAX : 04 76 38 12 62 - mairie.st.sauveur@wanadoo.fr



Salle Multi-activités



A.P.A



Biodanza



Sommaire

ACTUALITÉS	p. 2 à 4	ASSOCIATIONS	
		Association 2P'ARTage	p. 11
INTERCOMMUNALITÉ	p. 5 à 6	Biodanza	p. 11
		Graines de bien-être	p. 11
VIE COMMUNALE		Jeu, détente et loisirs	p. 12
Ecoles	p. 6	FNACA	p. 13
Travaux	p. 6	Club Nature CPN	p. 13
Distinctions	p. 7	ACCA	p. 14
Jobs d'été	p. 7	Association des Piégeurs Agréés de l'Isère	p. 14
Salle Multi-Activités	p. 8	Comité des Fêtes	p. 14
Travaux RD532	p. 8	Les Oursons	p. 15
CCAS	p. 8	ETAT CIVIL	p. 15
Règles de civisme	p. 9		
Recensement	p. 10	AGENDA	p. 16
Urbanisme	p. 10		
Déclaration des ruches	p. 10		

Actualités Nationales

✓ Elections municipales :

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020.

À savoir : Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.

Actualités Régionales

LE PROJET SOUMIS À L'ENQUÊTE : SRADDET AURA



SRADDET DE QUOI PARLE-T-ON ?

Il s'agit du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, institué par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Il intègre et se substitue aux schémas, existants, pour plus de lisibilité et de cohérence. L'objectif est d'avoir une vision à l'horizon 2030, stratégique et unifiée.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée depuis septembre 2016 dans l'élaboration de son SRADDET en rencontrant les acteurs locaux dans les 12 départements. À partir des remontées de terrain exprimées notamment pendant les rendez-vous « Aller à la rencontre des territoires et des élus locaux », la Région a bâti l'architecture de son SRADDET.

Le SRADDET est ainsi alimenté par des échanges avec les Personnes Publiques Associées, l'analyse des nombreuses contributions reçues et des réunions avec des experts. Feuille de route en matière d'aménagement du territoire, de transport et d'environnement, le SRADDET conjugue 11 thématiques obligatoires. C'est un document prescriptif !

Dès leur élaboration, ou dès leur révision qui suit l'approbation du SRADDET, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), et à défaut les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU(i)), et les cartes communales, ainsi que les Plans de Déplacements Urbains (PDU), les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) et les chartes des Parcs Naturels Régionaux (PNR) doivent :

Prendre en compte les objectifs du SRADDET, ce qui suppose de ne pas s'écarter des orientations fondamentales du document.

Être compatibles avec les règles générales du fascicule, ce qui implique de respecter l'esprit de la règle prévue par le document de rang supérieur.

Actualités Départementales

✓ Mesures de restrictions des usages de l'eau :
Arrêté Préfectoral du 21 octobre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenoble, le 21 octobre 2019,

Le Préfet de l'Isère communique sur les mesures de restriction des usages de l'eau

Malgré l'arrivée d'épisodes pluvieux, les cours d'eau et les nappes phréatiques du département de l'Isère demeurent à des niveaux très bas. En raison de l'épisode de sécheresse de cet été, qui a suivi deux années sèches en 2017 et 2018, les pluies actuelles ne permettent pour l'instant pas de rétablir une situation normale dans les cours d'eau, ni dans les nappes phréatiques.

Après avoir consulté le comité de l'eau le 17 octobre 2019, le Préfet de l'Isère, afin de préserver et reconstruire la ressource en eau, a décidé de renforcer les mesures de restriction des usages de l'eau.

Trois niveaux de surveillance existent : le niveau « vigilance », qui concerne actuellement les cours d'eau Isère et Rhône (le niveau vigilance n'entraîne pas de mesure de restriction), et les niveaux « alerte » et « alerte renforcée » pour lesquels les usagers sont invités à limiter la consommation d'eau.

Niveau de suivi des bassins de gestion :

Bassins de gestion :	Eaux souterraines (sources et nappes phréatiques)	Eaux superficielles (cours d'eau et nappe d'accompagnement) :
Bièvre-Liers-Valloire	Alerte renforcée	Alerte renforcée
Bourbre	Alerte renforcée	Alerte renforcée
Drac	Alerte	Alerte
Est Lyonnais	Alerte renforcée	Alerte renforcée
Galaure-Drôme des Collines	Alerte renforcée	Alerte renforcée
Grésivaudan	Vigilance	Vigilance
Sud Grésivaudan	Alerte renforcée	Alerte
Guiers	Alerte	Alerte
Isle Crémieu	Alerte renforcée	Alerte
Paladru Fure	Alerte	Alerte
Quatre vallées	Alerte renforcée	Alerte renforcée
Romanche	Alerte	Alerte
Vercors	Alerte	Alerte

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

04 76 60 48 05

pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38

ANNEXE : Mesures de restriction des usages de l'eau en fonction des niveaux de vigilance ou d'alerte en matière de sécheresse

La **vigilance** ne s'accompagne d'aucune mesure de restriction mais chaque citoyen et chaque usager est invité à être vigilant et économe dans sa consommation d'eau. Faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau c'est préserver pour chacun les biens précieux que sont la ressource en eau et les milieux aquatiques.

La **situation d'alerte** impose notamment les restrictions suivantes sur les usages de l'eau :

- **Pour tous :**
 - ✓ Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles ;
 - ✓ Interdiction du remplissage des piscines de plus de 5m³ à usage privé ;
 - ✓ Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des golfs, et des stades et espaces sportifs, de 9H00 à 20H00 (sauf dispositions spécifiques pour l'irrigation);
 - ✓ Réduction de moitié du débit dérivé alimentant les plans d'eau et des étangs par rapport au débit dérivé autorisé ;
 - ✓ Interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques entraînant des lâchers d'eau ;
 - ✓ Interdiction d'effectuer des travaux dans le lit du cours d'eau destinés à accroître ou maintenir le prélèvement.
- **Pour les communes :**
 - ✓ Interdiction de laver les voiries ;
 - ✓ Interdiction de faire fonctionner les fontaines publiques en circuit ouvert sur l'eau potable.
- **Pour l'agriculture :**
 - ✓ Baisse de 15 % des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation,
 - ✓ Pour les autres prélèvements (hors irrigation ou assimilés domestiques) interdiction de prélever de 9h à 20h.
- **Pour l'industrie :**
 - ✓ Respect du niveau 1 de restriction sécheresse explicité dans les arrêtés individuels d'autorisation d'exploitation des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement).
- **Pour les gestionnaires de réseau d'eau potable :**
 - ✓ Renforcement du suivi des niveaux des captages et des forages d'eau potable, transmission des données à l'administration.

La **situation d'alerte renforcée** impose les mêmes restrictions que la situation d'alerte, complétées par les restrictions suivantes :

- **Pour tous :**
 - ✓ Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles équipées de lance « haute pression » ou recyclage de l'eau ;
 - ✓ Interdiction de laver les réservoirs pour l'Eau Potable ;
 - ✓ Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, et espaces sportifs ;
 - ✓ Interdiction d'arrosage des golfs, des jardins potagers et des stades de 9H00 à 20H00 (sauf dispositions spécifiques pour l'irrigation);
 - ✓ Interdiction d'alimenter et vidanger les plans d'eau ;
 - ✓ Interdiction de contrôler les points d'eau incendie.
- **Pour l'agriculture :**
 - ✓ Baisse de 30 % des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation
 - ✓ Pour les autres prélèvements (hors irrigation ou assimilés domestiques) interdiction de prélever de 9h à 20h.
- **Pour l'industrie :**
 - ✓ Respect du niveau 2 du plan d'économie d'eau des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement).

Les usages non prioritaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable peuvent être limités par arrêté municipal.

Chacun est appelé à une gestion économe de l'eau que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou les réseaux de distribution d'eau publics, et cela sur l'ensemble du département. La sécheresse sur notre département est importante, ce sont les efforts de chacun qui permettront de limiter l'impact sur des nappes déjà très fragiles.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires.



Saint Marcellin Vercors Isère Communauté



✓ *Les permanences habitat en octobre/novembre/décembre 2019*

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté anime des permanences (gratuites) relatives à l'habitat et au logement pour ses habitants.

Info énergie

Répond aux questions énergétiques des habitations. Un projet de construction, de rénovation, ou de changement du système de chauffage ? Rencontrez un conseil indépendant pour un accompagnement personnalisé sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Permanences sur rendez-vous au 04 76 14 00 10.

> A Vinay, :
au pôle multiservices intercommunal (rue Brun Faulquier)
Lundi 18 novembre, entre 13h30 et 17h30.
Lundi 9 décembre, entre 13h30 et 17h30.

> A Saint-Marcellin :
à la maison de l'intercommunalité (7 rue du colombier)
Jeudi 28 novembre, entre 13h30 et 17h30

Conseil juridique financier et fiscal

Permanence tenue par l'Agence Départementale Info-Logement. Il s'agit d'un conseil juridique gratuit, pour les propriétaires et locataires, sur les aspects financiers et fiscaux relatifs au logement. Sur rendez-vous auprès de l'ADIL au 0 800 300 163

> A Saint-Marcellin :
à la maison de l'intercommunalité (7 rue du colombier)
Jeudi 7 novembre, entre 14h30 et 16h30.
Jeudi 5 décembre, entre 14h30 et 16h30.

Consultance architecturale

Vous désirez construire, aménager, acheter un terrain, une maison... Avant de vous engager, profitez des conseils d'un architecte-conseil.

> A Saint-Marcellin :
à la maison de l'intercommunalité (7 rue du colombier), à partir de 13h30 :
Vendredis 8 & 22 novembre
Vendredis 6 & 20 décembre
Sur rendez-vous, au 04 56 33 30 21.

Adaptation de son logement

Pour accompagner les propriétaires occupant de leur logement, aux ressources modestes, dans leur projet d'adaptation de leur logement (perte d'autonomie) ou d'économie d'énergie. Un.e conseiller.e de l'association Soliha (solidaires pour l'habitat) informe sur les aides financières possibles et peut accompagner les propriétaires lors de la phase travaux.

Une permanence mensuelle, sans rendez-vous.

> A Saint-Marcellin :
à la maison de l'intercommunalité (7 rue du colombier)
Jeudi 7 novembre, entre 14h30 et 16h30.
Jeudi 5 décembre, entre 14h30 et 16h30.

Cette initiative fait partie des actions engagées par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, labellisée territoire à énergie positive pour la croissance verte, pour limiter l'impact environnemental de nos déplacements.

Informations complémentaires au :
04 76 38 80 72.
www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

✓ Les rendez-vous Pass'thèque

Quinze médiathèques sont implantées sur le territoire Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : quatre sont intercommunales et onze municipales. Ces médiathèques constituent un réseau actif proposant à ses 6 000 adhérents un catalogue commun de plus de 134 000 documents (livres, revue, CD...), accessible en ligne.

En mars 2019, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC) ont signé un Contrat Territoire Lecture visant à favoriser l'accès à la lecture et à la culture pour tous. Une nouvelle dynamique est donc à l'œuvre pour le réseau : un nom pour l'identifier, Pass'thèque, une identité visuelle imaginée

✓ De nouveaux aménagements pour l'Olympide

Juste avant le début de la saison estivale, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a mené une opération d'amélioration des espaces intérieurs et extérieurs du centre aquatique. A l'intérieur, le thème était : fluidifier les circulations vers les espaces cardio, fitness et bien être. Résultat un hall d'entrée transformé, avec un accueil repositionné, une salle fitness agrandie et désormais dotée d'un vestiaire partagé avec l'espace bien être (sauna, hammam) dont l'accès est simplifié. Des mètres carrés gagnés et mieux distribués.

A l'extérieur, le thème était : renforcer l'attractivité de la plage. Résultat une métamorphose totale, avec un élargissement de la plage où de nouveaux éléments ont pris place. Le plus voyant et très attendu est

par Stéphane Kiehl (illustrateur-graphiste), et de nouveaux partenariats.

En plus d'un catalogue et d'un site internet commun, les quinze médiathèques partagent désormais une publication : les rendez-vous pass'thèque. Editée chaque trimestre par la Communauté de communes, cette édition regroupe le programme de leurs animations. Alors si vous souhaitez savoir tout ce qu'il se passe dans les médiathèques du territoire, de septembre à décembre, le programme est disponible dans chacune d'entre elle.

Il est également téléchargeable sur leur site (www.bibliotheques.saintmarcellin-vercors-isere.fr) ainsi que sur celui de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (www.saintmarcellin-vercors-isere.fr).

l'espace des jeux d'eau. D'une surface de 350m², cette aire accueille une quinzaine de jeux d'eau (alimentés en circuit fermé) : des brumisateurs, des canons, des grenouilles rafraîchissantes et des seaux verseurs...

Autres éléments nouvellement installés, les pergolas amènent une ombre bienvenue pour la lecture ou le farniente lorsque l'on est allongé sur les chaises longues. Pour prolonger les moments agréables, le snack permet aux usagers de reprendre des forces (salades préparées sur place à partir de produits frais locaux, gaufres, glaces...) et de se réhydrater.

Ces aménagements apportent de nouveaux atouts au centre aquatique. Leurs effets sont déjà perceptibles puisque la saison estivale a connu une hausse de fréquentation avec la venue d'une clientèle nouvelle, et les appréciations sont globalement positives.

Vie Communale

Ecoles : rentrée des classes

La rentrée des classes a eu lieu le 2 septembre et 147 élèves ont repris le chemin de l'école. Ils ont répartis en 6 classes : 2 classes de maternelles et 4 classes en élémentaire.

Travaux

Cet été, des travaux de réfection des murs du cimetière n°3 et de peinture du grand hall de l'école ont été réalisés par l'association La Providence.

L'aire de jeux a été réalisée par la société Transalp et est désormais ouverte au public après avis favorable de la visite de conformité.

Distinctions



Le 4 octobre dernier, Jean-François Leduc, ancien président du Lycée Bellevue, a été décoré de la médaille de Chevalier du Mérite Agricole décernée par le Ministre de l'Agriculture, médaille remise par Jean Claude Darlet, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère et ancien élève de Jean-François.

C'était l'occasion de rendre un hommage à l'homme de convictions, de responsabilité, compétent et passionné qu'il est.

Après avoir suivi une formation en école d'agriculture et de viticulture, Jean-François partit au Gabon expérimenter des plantations de palmiers nains. De retour en France, il devint enseignant puis directeur de différentes Maisons Familiales Rurales (MFR) dont celle de Chatte.

Puis Jean-François accepta la présidence du lycée Bellevue où il créa le pôle administratif, le terrain de sport, le CDI, assura la mise aux normes de la cuisine et l'achat de différents bâtiments.

Lors de son allocution, Jean-Claude Darlet a chaleureusement remercié Jean-François d'avoir transmis aux jeunes sa passion et de leur avoir inculqué les valeurs et surtout le respect des autres.



Samedi 12 octobre, lors du Congrès des Maires et Adjoints de l'Isère à l'Alpes d'Huez, Monsieur Lionel Beffre, Préfet de l'Isère assisté de Monsieur Daniel Vitte, Président de l'Association des Maires de l'Isère, a remis la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale échelon "Argent" à Max Belle, Adjoint et à Jean-François Leduc, Conseiller Municipal à titre de récompense pour 20 années au service des collectivités locales.

Jobs d'été

Cet été, 7 jeunes de la commune ont été embauchés en « jobs d'été » et, encadrés par les agents communaux, ont réalisé divers travaux sur la commune : peintures du portail de la cantine, des cages de foot du terrain stabilisé, des abris bus et peintures routières. Ils ont également épaulé nos agents sur l'entretien des espaces verts.



Salle multi activités

Les travaux de la salle comme des extérieurs avancent à grand pas...



Travaux RD32

Sur la route départementale 32, l'enfouissement des lignes est en cours de réalisation. Compte tenu de la dangerosité du carrefour avec la rue des lavandes, la mise en place de feux tricolores est à l'étude.

CCAS

Activités adaptées pour séniors



Le CCAS de Saint Sauveur en partenariat avec le dispositif Prescri'Bouge a mis en place un cycle de découverte de l'activité physique adaptée pour les séniors.

Ce dispositif, porté par le CDOS Isère, a pour mission d'accompagner les personnes vers la reprise d'une activité physique adaptée à leur santé.

De nos jours, le sport sur ordonnance, se démocratise et Prescri'Bouge est chargé de piloter cette action sur le territoire Isérois avec Robin MAUME, coordonnateur du dispositif.

C'est dans ce sens qu'un atelier de sensibilisation a vu le jour sur notre commune au mois d'Octobre.

Travailler son équilibre, sa force, sa souplesse, son endurance pour garder la forme le plus longtemps possible et éviter de nombreuses maladies chroniques : tel est l'objectif.

C'est pour cela qu'un professionnel en Activités Physiques Adaptées a animé cet atelier et a veillé à ce que chacun y trouve son équilibre.

Ce cycle de découverte, de 6 séances, a permis à chacun de retrouver du plaisir dans l'activité physique et la mise en place d'une séance hebdomadaire pérenne est à l'étude.

Si cet atelier vous intéresse, nous vous prions de vous rapprocher du secrétariat de mairie au 04 76 38 11 41

Révision des règles du code de la route



Le 4 octobre dernier a eu lieu la troisième session de révision du code de la route pour les aînés de la commune. Cet atelier organisé et financé par le CCAS a permis à chacun de revoir les règles fondamentales de sécurité routière. Les diapositives ont permis d'étudier des cas concrets et d'échanger sur différents points du code de la route.

Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le 23 novembre à la salle des fêtes.

Aides

Cette année encore le CCAS alloue des aides aux enfants de la commune pour la pratique sportive, culturelle et artistique ainsi que pour les enfants en accueils de loisirs, camps et colonies.

Pour plus de renseignements, se renseigner en mairie.

Règles de civisme

sur City stade, aire de jeux, tennis et lieux publics en général

✓ Respecter les lieux publics

Les déchets dans la rue

Il est interdit d'abandonner, de déposer, ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs. Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public est rigoureusement interdit.



Jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale. Par ailleurs, vous n'avez pas le droit de déposer vos déchets ménagers sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté municipal.



✓ Le brûlage à l'air libre des déchets: c'est interdit !

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures.



Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel. Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

✓ Plantations le long des voies publiques

Les riverains doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies situés sur leur propriété en bordure de la voie publique et de la rivière, de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur celle-ci et que les branches ne viennent pas toucher les câbles EDF et de téléphone.



Les plantations ne peuvent empiéter sur le domaine public routier (Code de la voirie routière). L'entretien et la taille sont à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.



✓ Les nuisances sonores et autres ...

En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps. Il est donc rappelé à chacun les règles de bonne conduite quant à l'utilisation des lieux publics tels que city stade, aire de jeux pour enfants, stade de foot et terrain de tennis.

Mais les motos et autres engins à moteurs sont aussi générateurs de nuisances sonores et les règles de bonne conduite sont également applicables...

✓ Rappel des règles de stationnement



Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner sur les pistes cyclables et les trottoirs afin de permettre aux parents et aux jeunes enfants de profiter des voies réservées aux cycles et piétons.

Recensement

En janvier et février 2020 aura lieu le prochain recensement des habitants de la commune de Saint Sauveur. Une coordinatrice communale a été désignée en la personne de Mme Philomène Bourgeois. La commune recrute également des agents recenseurs. Les personnes intéressées sont priées de se manifester en mairie.

Urbanisme



Rappel concernant la déclaration préalable de travaux (DP)

Dans un certain nombre de cas, une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée avant de démarrer les travaux. Elle permet à la mairie de vérifier que le projet de travaux respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. D'une manière générale, elle concerne la réalisation d'aménagement de faible importance tels que la construction d'une piscine, les travaux sur une maison ou une annexe, la création ou le changement d'ouvertures (portes, fenêtres), la construction d'un mur, le changement de destination d'une construction...

La déclaration préalable de travaux doit être transmise à la mairie.

Déclaration des ruches

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE

AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES

MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

MINISTÈRE
DES AFFAIRES RURALES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Associations

L'association 2P'ARTage...



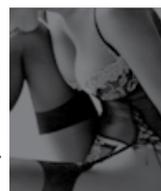
Nos ateliers se déroulent le vendredi soir de 18h à 20h dans la SALLE ASSOCIATIVE

Vous avez envie de mettre des émotions en couleurs ?

N'hésitez pas à passer nous voir. L'association 2P'ARTage propose des ateliers de peinture et de pastels. Sans professeur, nous faisons évoluer nos pratiques, nous nous perfectionnons grâce à des ateliers spécifiques que nous programmons ponctuellement dans l'année. En 2019, ce fut un travail sur la matière avec Valérie Roux : la rouille.



Cette année a été pimentée grâce à la mise en place d'un défi : à partir d'une photo en noir et blanc tirée au sort, nous avons laissé parler notre créativité pour avoir des tableaux haut en couleurs.



Notre défi pour cette nouvelle saison :

Quelle planète voulons-nous laisser à nos enfants ?

Biodanza Danser la Vie



L'association vous propose une nouvelle activité : la Biodanza®, méthode de développement des potentiels humains à partir de mouvements dansés, simples et accessibles à tous. La Biodanza permet de renouer avec le plaisir du mouvement et de la rencontre avec soi-même, avec l'autre et avec le groupe, dans la bienveillance, la convivialité et le respect.

Grâce à une pratique régulière, elle améliore la santé et la vitalité, renforce l'estime de soi, stimule la créativité, renouvelle la joie de vivre, aide à entretenir avec autrui des relations heureuses et authentiques ...

Nous vous proposons un atelier pour adultes, à Saint Sauveur en salle d'évolution, tous les jeudis à 20h.

La première séance est gratuite, il n'y a pas besoin de savoir danser.

Merci de nous contacter : Isabelle et Jean-François Lhuissier – 06-62-27-07-41 – lhuissierjf@gmail.com



Graines de Bien Etre

L'association Graines de Bien-être fait sa 3^{ème} rentrée ! Nadège Guillermet, intervenante, donne rendez-

vous aux petits et grands dans ses ateliers bien-être « Mon Moment Magique ». A travers une thématique, elle vous emmène voyager à travers différents rituels de bien-être : yoga, respiration, créativité, partage ... et bien d'autres surprises sont au rendez-vous ! Se faire du bien, autant dans son corps, sa tête que son coeur. Deux formats sont proposés :

- Ateliers au féminin : 1 mercredi par mois, 19h30-21h30.

- Ateliers duo, 1 adulte (parent, mamie, tonton, nounou...) et 1 enfant. Nouveauté cette année : 2 créneaux possible, 1 samedi matin / mois :

De 9h30 à 10h30 pour les 3-6 ans et de 10h45 à 11h45 pour les 6-10 ans.

Tarif variable suivant les formats d'ateliers. Inscription à l'atelier.

Pour plus d'information ou réservation : 06 06 50 67 31

Page Facebook/GrainesDeBienEtre/ ou site : www.nadegeguillermet.fr

Jeux détente et loisirs

Deux nouvelles activités sont désormais proposées par les artistes de l'Hippopotame amoureux Régine Gourdel (mosaïste) et Laurence Matesa (plasticienne). Elles s'associent à l'association Jeux détente et loisirs de saint Sauveur et proposent des cours de mosaïque et peinture / dessin, pour tous.

Toutes deux ont suivi des formations en art et enseignent depuis de nombreuses années dans une ambiance bienveillante et créative !



Cours de mosaïque

Les cours de mosaïque auront lieu le jeudi - de 09h à 12h (et /ou) de 14h à 17h.

Tous niveaux : Toutes techniques

Les stages ou autres créneaux sont à la demande. Plusieurs formules de cours sont proposées : à la carte, au trimestre ou à l'année.

Cours à la carte

- 1 cours de 3 heures : 38€
- 10 cours de 3 heures : 340€.

Cours au trimestre : 10 séances de 3 heures à choisir parmi 12 dates.

- Trimestre 1 du 1 sept. au 31 décembre 2019.
- Trimestre 2 du 01 janvier au 30 mars 2020.
- Trimestre 3 du 01 avril au 30 juin 2020.

• 1 trimestre de cours, soit 10 séances : 315€.

Au-delà de 10 cours par trimestre, 31€ la séance de 3 heures.

Cours à l'année

• 3 trimestres (soit 30 cours) : 850,50€ soit une réduction de 10% à l'année.

Au-delà de 10 séances par trimestre, 28€ la séance.

Le tarif comprend la mise à disposition de tous les outils. Tesselles et supports non inclus dans le tarif.

RENSEIGNEMENTS :

Régine GOURDEL-PRÍEM -06.29.33.32.69

Cours de dessin

Les cours de dessin auront lieu

• Les mardis tous les 15 jours (hors vacances scolaires)

- de 14h30 à 17h30 et de 18h00 à 21h00.

Tarif pour 10 séances : 270 euros.

Tarif pour 18 séances : 410 euros.

• Les vendredis de manière hebdomadaire (hors vacances scolaires)

- de 9h30 et 11h30.

Tarif pour 10 séances : 180 euros.

Tarif pour 32 séances : 450 euros.

Séance découverte offerte.

Le tarif proposé comprend le matériel, hors toile (personnes confirmées ayant leurs fournitures, consulter Laurence Matesa pour le tarif).

Renseignements :

Laurence MATESA- 06.03.82.15.26

Infos sur le Site : hippoamoureux.com

Facebook : [hippo.amoureux](https://www.facebook.com/hippo.amoureux)

Les cours se déroulent dans la salle de réunions de St Sauveur





FNACA

La Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, mieux connue sous l'appellation

F.N.A.C.A. a été créée à Paris le 21 septembre 1958 en pleine guerre d'Algérie.

Bien vite, de nombreux comités ont vu le jour en province ; le nôtre fut créé le 23 janvier 1969 regroupant, la 1ère année, 57 adhérents.

Peuvent adhérer à la F.N.A.C.A. tous ceux qui ont participé au combat en A.F.N. ainsi que les veuves et orphelins des militaires décédés.

Le comité de St Sauveur est toujours représenté par les membres de notre bureau aux diverses réunions F.N.A.C.A. du secteur Sud Grésivaudan.

Notre vocation a pour but d'entretenir et de renforcer les liens de camaraderie et de solidarité entre mobilisés d'A.F.N. Nos manifestations visent, à chaque date officielle, à rendre un hommage solennel à nos anciens combattants morts pour la France. Nous regrettons la faible participation des Salvériens aux cérémonies du souvenir.

Nous sommes la dernière génération d'anciens combattants et nous œuvrons pour la paix dans le monde.

Cette année 2019, nous avons le plaisir d'accueillir 3 nouveaux adhérents portant notre effectif total à 53. C'est avec une grande tristesse que le 27 juin 2019, Maurice FOITY nous quittait après avoir été notre président, d'octobre 1990 à octobre 2010, puis président d'honneur. Il est le 33ème à nous avoir quittés depuis la création de notre association.

Pour ce qui concerne nos activités, elles se limitent à un repas familial privé réservé aux adhérents (es) et à nos sympathisants le 1er samedi de chaque année, un repas dansant, en début d'année, ouvert à tout public (adhérents ou pas) qui permet d'alimenter notre trésorerie en plus de la subvention communale et nous permet de faire face aux frais de fonctionnement (gerbes de fleurs, plaque du souvenir, assurances, etc.). Enfin, un voyage d'une journée nous permet de découvrir chaque année de nouvelles régions en toute convivialité avec nos amis de l'extérieur.



Club nature CPN



Le club-nature CPN est ouvert aux enfants de 6 à 12 ans, des communes du territoire du Sud-Grésivaudan.

Ce club CPN (Connaître et Protéger la Nature) est porté par l'association Cursive basée à St-Sauveur. Il adhère à la Fédération des clubs Connaître et Protéger la Nature, fédération d'éducation populaire à la nature qui regroupe plus de 400 clubs en France et en Europe.

Le club propose des activités en lien avec la nature afin de rendre les enfants acteurs de leur environnement proche. Ces activités se font sous forme d'expériences, de jeux,



de bricolages, d'observations, d'activités physiques, à pied et à vélo... avec une animatrice diplômée, Amélie DESROCHES

Les rendez-vous ont lieu tous les mercredis sauf vacances scolaires, à la salle de réunion au-dessus du restaurant le « Salvérien » à St Sauveur, de 14h à 16h.

Pour tout renseignement, contacter le 0627201853 ou le mail clubcpnstsauveur@gmail.com

ACCA

Le mot du président :

Le Samedi 13 avril 2019 a eu lieu une formation



« sécurité à la chasse » faite par M. Rémi BELMON, technicien à la fédération départementale des chasseurs de l'Isère.

Deux volets ont été abordés :

Le premier portant sur le maniement des armes : Transport, chargement, déchargement en sécurité, déplacement et franchissement d'obstacles (fossés, haies, clôtures),

Association des Piégeurs Agréés de l'Isère

Pourquoi des pièges sur la commune ?



Le rôle du piégeur agréé, que nous trouvons sur notre commune (agrément 38.2035) est de contribuer au maintien et au rétablissement des équilibres écologiques par la régulation des espèces invasives qui portent atteinte à l'agriculture, au gibier, aux biens des personnes, à la santé et à la sécurité publique ou aux espèces protégées en mauvais état de conservation.

Il travaille avec des collets à arrêtoir, pièges à œufs et cages piège.

Une déclaration de piégeage est adressée à la mairie et à la Direction Départementale des Territoires chaque année pour la période du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.

Pour information, les animaux visés par la régulation sont les suivants :

Comité des Fêtes

Après un an d'interruption, le marché de Noël de Saint-Sauveur est de retour.

Organisé par le comité des fêtes, le traditionnel marché aura lieu les 7 et 8 décembre 2019.

Venez donc nombreux prendre le temps d'admirer les différents stands qui seront présents et dénicher des idées de cadeaux, manger une bonne crêpe, boire un vin chaud ou simplement faire une balade en famille dans un cadre festif (balades à poney, marché aux lampions, présence du Père Noël...).

Le deuxième volet sur les chasses collectives : les consignes de sécurité à rappeler à chaque battue : la signalisation sur les chemins et sentiers. Pour les postes, la matérialisation des angles de non tir. Les distances de tir, les tirs fichants à courte distance, l'utilisation de miradors pour limiter les ricochets.

Une projection de vidéo sur les ricochets des balles et éclats de balles a impressionné les participants.

Pour terminer une mise en pratique a eu lieu sur le terrain.

La présence de Monsieur le Maire a été très appréciée de tous.

- Le renard : cet animal est très présent sur la Commune. Il cause des dégâts dans les élevages (poules, pintades, etc...) et sur le petit gibier (lièvres, faisans et autres). Il peut être aussi porteur de maladies telles que l'échinococcose, la gale.

- La fouine : Elle s'attaque aux volailles et au petit gibier mais également à la laine de verre dans les combles des habitations.

- La corneille : Elle est également très présente. On la trouve dans les semis de maïs, les vergers mais elle détruit les levreaux, les couvées de faisans et autres petits oiseaux.

- Le ragondin et le rat musqué sont des espèces « autochtones ». Ils sont problématiques pour les digues d'étang, les rivières et retenues d'eau. Les prises se font les longs de l'Isère et de la Cumane.

Par cet article, nous souhaitons sensibiliser la population qui n'a pas toujours la même vision de la nature. En effet, des plaintes ont été déposées car des cages ont été vandalisées.

Ce marché de Noël est l'endroit idéal pour préparer vos fêtes. Le comité des fêtes vous attend donc nombreux !

Alors réservez votre week-end pour partager de bons moments durant ces deux jours de festivités.

Pour tous renseignements, contacter Nadège Cartier au 06 01 39 90 08 ou par mail à c.f.saintsauveur@gmail.com

Les Oursons

Les oursons ont bien repris pour cette nouvelle année.

Si vous avez des enfants de 0 à 3 ans non scolarisés, venez nous rejoindre.

On se retrouve 2 jeudis par mois de 8h45 à 10h15 dans la salle de motricité attenante à l'école pour faire des activités avec les enfants. Ce lieu de parentalité permet de sociabiliser l'enfant et d'échanger entre parents, grands parents et assistantes maternelles. Lors de ces rencontres, nous faisons des activités manuelles (peinture, pâte à modeler, gommettes...) à l'occasion de Noël, fêtes des mères, fêtes des pères...

Cette année nous avons également fait de la motricité, de la danse avec une intervenante et un sortie au lac du marandan. Si vous souhaitez plus de renseignements, contactez Nadège au 06 01 39 90 08.



ETAT CIVIL

NAISSANCES



- TIVOLLIER Gabin né le 10 avril 2019
- DOUKALI Ayla née le 26 juin 2019
- BESWICK Jenny née le 09 juillet 2019
- MOULIN Roman né le 26 juillet 2019
- FORTINON Hélios né le 02 août 2019
- VOLLE Isaac né le 04 Août 2019

- COTTE Joy née le 08 septembre 2019
- PERALDO Owen le 26 septembre 2019
- BERGOGNE Naély née le 30 septembre 2019

BAPTÊME CIVIL

- OZIL Anaëlle le 26 octobre 2019



MARIAGES

- TORELLI Jean-Michel et ABDELHOUAHED Scheherazed le 23 avril 2019
- PICHAT Julien et MENON Sandie le 27 avril 2019
- MOCELLIN Christophe et LANOTTE Edwige le 1^{er} juin 2019
- FALQUE Romain et SAUNOIS Marie-Victorine le 22 juin 2019
- FERRUIT Michel et GUIGON Christele le 6 juillet 2019
- MALDERA Anthony et BROMBECK Cécilia le 17 août 2019
- BEREZOWSKI Alain et LEMOINE Florence le 17 août 2019
- CONTI Eric et VALLET Maryane le 21 septembre 2019

DECES

- FILHOL Lionel le 19/03/2019
- ODEYER Claudette le 12/04/2019
- BRET Louis le 14/05/2019
- VARGOZ Jean le 14/05/2019
- BEAURIN Pascal le 01/07/2019



AGENDA

NOVEMBRE

Dimanche 10 novembre 2019 au stade de St Sauveur

Vente de diots et tripes par l'AS VerSau

Lundi 11 novembre 2019 au Monument aux Morts

Cérémonie du 101^e anniversaire de l'Armistice

Samedi 16 novembre 2019 à la salle des fêtes

Thé dansant du comité des fêtes

Mercredi 20 novembre 2019 à la salle polyvalente

Repas du club de l'amitié

Vendredi 22 novembre 2019 à la salle polyvalente

Repas de l'ACCA

Samedi 23 novembre 2019 à la salle des fêtes

Repas des aînés organisé par le CCAS

DEC.

Samedi 7 et dimanche 8 décembre 2019 sur la place du village

Marché de Noël organisé par le comité des fêtes

Mardi 31 décembre 2019 à la salle des fêtes

Réveillon du jour de l'an organisé par le club de l'amitié

Mardi 31 décembre 2019 à la salle polyvalente

Réveillon du jour de l'an organisé par Solidarité Maillys

JANV.

Vendredi 10 janvier 2020 à la salle de réunion

Assemblée générale du comité des fêtes

Dimanche 12 janvier 2020 à la salle multi-activités

Vœux du maire

FEVRIER

Samedi 1er février 2020 à la salle polyvalente

Repas organisé par l'ACCA

Dimanche 9 février 2020 à la salle multi-activités

Repas dansant organisé par la FNACA

Samedi 22 février 2020 à la salle polyvalente

Tournoi FIFA organisé par l'AS VerSau

MARS

Mercredi 18 mars à la salle multi-activités

Concours de coinche organisé par le club de l'amitié



Responsable de la publication : Michel Gentit, Maire de Saint Sauveur

Conception, réalisation, impression : Royans Impressions :

06 84 62 93 62 - Octobre 2019.

Merci aux membres de la commission communication pour leur contribution :

Nelly Allard, Audrey Belle, Jean-François Leduc,

Cécile Fombaron et Isabelle Trouillet.